

	<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024</b>	
	<b>DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2024-01</b>	
	Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10

Le 31/01/2024 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 25/01/2024, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

**Présents :** CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

**Procuration :**

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** FISCHER Julie

## 01 – COUPE DE BOIS 2024 – FORET COMMUNALE

Office National des Forêts (O.N.F.)

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2024, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode restera minoritaire et concernera les produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Monsieur le Maire propose que le mode de délivrance des bois d'affouages se fasse sur pied et propose au conseil de désigner comme bénéficiaires solvables de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied Messieurs PANSARD Frédéric, DROMARD Jean Marie, CAMPION Yves. L'affouage sera donné pour une période de deux ans (2024-2025).

Les inscriptions pour l'affouage seront à faire en mairie avant le 1er juin 2024. En parallèle, les inscriptions pour l'attribution de bois aux personnes seules et anciens seront ouvertes dans les mêmes délais. Ces inscriptions seront à faire par le biais de la messagerie de la mairie ou directement au secrétariat pendant les heures d'ouverture de celui-ci.

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur AUFFRET de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après une présentation du programme des coupes et des travaux forestiers par Monsieur BEREZIAT Paul, garde forestier,

**Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

## DECIDE :

- D'autoriser l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2024
- D'autoriser la reconduction de l'affouage pour une période de 2 ans (2024-2025) et l'attribution de bois aux femmes seules et aux personnes de 70 ans et plus ayant un domicile réel et fixe dans la commune.
- D'approuver l'Etat d'assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente
- D'informer le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

## ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue document de gestion	Année proposée par l'ONF (2)	Année décidée par le propriétaire (3)	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
23	IRR	150	9,89	2020	2024		X						Résineux	
31	IRR	450	16,96	2023	2024		X						Résineux	
48	IRR	300	12,03	2024	2024		X						Résineux	
50	IRR	150	2,00	2021	2024		X						Résineux	
62	IRR	500	9,57	2022	2024		X						Résineux	
63	IRR	100	1,35	2022	2024		X						Résineux	
64	IRR	500	6,50	2022	2024		X						Résineux	

<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

<sup>2</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

<sup>3</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

### Mode de délivrance des Bois d'affouage

- Délivrance des bois après façonnage

- Délivrance des bois sur pied

Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme BÉNÉFICIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. PANSARD Frédéric

M. DROMARD Jean Marie

M. CAMPION Yves

} 3 noms et prénoms

### Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2024, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode restera minoritaire et concernera les produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

Télétransmis le 01/02/2024

Affichée le 01/02/2024

Certifiée exécutoire le 01/02/2024

Le Maire



Pascal COURTOIS



Pascal COURTOIS



## Acte à classer

**DEL2024-01**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-02-01T11-58-56.00 ( MI250682671 )

**Identifiant unique de l'acte :** 001-210100350-20240131-DEL2024-01-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** COUPE DE BOIS 2024 - FORET COMMUNALE - ONF

**Date de décision :** 31/01/2024



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

**Acte :** [DEL 2024-01-coupes de bois 2024.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 01/02/24 à 11:58

Par **COURTOIS Pascal**

**Transmis**

Date 01/02/24 à 11:58

Par **COURTOIS Pascal**

**Accusé de réception**

Date 01/02/24 à 12:05

